

Fédération suisse du franches-montagnes
Les Longs Prés 2
Case postale
CH-1580 Avenches
tél : 026 676 63 34
fax : 026 676 63 41



**ÉTABLISSEMENT DE DUPLICATA POUR PASSEPORT /ACTE PROPRIÉTÉ /CERTIFICAT
D'ORIGINE/ CARTE D'IDENTITÉ**

PROCÉDÉ

Suite à une perte de certificat d'origine ou pièce d'identité pour cheval, un duplicata peut être demandé au stud-book de la FSFM.

DOCUMENTS À JOINDRE

- acte authentique, devant responsable de la commune, attestant la propriété du cheval et notifiant la cause de la perte du certificat d'origine/ carte d'identité ;
- copie de tous les documents disponibles en rapport avec le cheval ;
- copie du récépissé du paiement sur le compte de la FSFM :
FSFM, 1580 Avenches, compte postal 17-726922-9

Après réception de ces documents, un duplicata sera établi et envoyé directement au propriétaire.

TAXE La taxe perçue pour l'établissement d'un duplicata d'un certificat d'origine est de CHF. 156.80 (y.c. TVA), ou CHF 100.00 pour l'acte de propriété

Les demandes sont à déposer auprès de la :

**Fédération suisse du
franches-montagnes**
Stud-book
Les Longs Prés 2
Case postale
CH-1580 Avenches
tél : 026 676 63 34
fax : 026 676 63 41